

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 26

3 janvier 2014

SOMMAIRE

Ælfel S.A.	1207	PEF Turkey MENA Nisantasi Office S.à r.l.	1206
AMT Capital Holdings II S.A.	1215	PEF Turkey MENA Nisantasi Parking S.à r.l.	1207
A.R.H. Limited	1203	PEF Turkey MENA Nisantasi S.à r.l.	1208
Bayles S.A.	1213	PPG Luxembourg Finance S.à r.l.	1205
Bell Global Investments	1209	Prairie Management S.A.	1204
Bergerstrasse 179-181 S.à r.l.	1206	Presse du Levant S.à r.l.	1208
BHF Lux Immo S.A.	1208	QM Holdings 5 S.à r.l.	1205
Blue Dolphin S.A.	1210	Ramilux S.à r.l.	1202
Blue Dolphin S.A.	1210	RE German Office S.à r.l.	1206
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	1207	Rom11 S.A.	1206
BRE/BREP III Luxembourg S.à r.l.	1213	Sagres (Lux) S. à r.l.	1209
Bureau Service Mohr Sarl	1213	Salon Christiane S.à r.l.	1210
B&W PGG Luxembourg Holdings	1209	Satoria Holding S.A.	1208
Centrale Agricole du Marketing et des Echanges	1211	Saxo S.A.	1204
Chessboard S.à r.l.	1208	SICMIVALV S.A.	1211
Clematis Investments S.A., SPF	1212	Sofitech	1209
Contiki Resorts International S.A.	1214	Speedy (Luxembourg) Holding	1202
Cooling & Heating Rental	1214	Standard General OC Luxembourg Sarl	1202
Createch S.à r.l.	1214	Star Distribution S.A.	1211
F.01 Alliance des Artisans	1211	Star Distribution S.A.	1212
Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l.	1210	Star Group S.A., société de gestion de pa- trimoine familial, "SPF"	1247
Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l.	1214	Stonecreek Technologies Inc.	1202
Fingames S.A.	1212	Think 2 Consult S.A.	1207
Geronimo Investments S.à r.l.	1203	Tipping Point S.à r.l.	1212
KSH Europe Holdings S.à r.l.	1203	Titan International Luxembourg S.à r.l.	1207
LuxCo 82 S.à r.l.	1203	Unlimited Company S.A.	1213
Mimas International S.A.	1204	Yaletown Acquiror S.à r.l.	1205
Nuti Luxco S.à r.l.	1234		
PEF Turkey MENA II S.à r.l.	1204		
PEF Turkey MENA Nisantasi Commercial S.à r.l.	1205		

Speedy (Luxembourg) Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 166.287.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle du 28 mai 2013, les actionnaires ont décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le mandat de Ernst & Young avec adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013169914/16.

(130206511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Standard General OC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.365,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.285.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2013, l'associé unique de la société a décidé de renouveler le mandat de la gérante Mme Céline Bour jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en deux mille quatorze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STANDARD GENERAL OC LUXEMBOURG Sàrl

Référence de publication: 2013169917/12.

(130206525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Stonecreek Technologies Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.576.

—
EXTRAIT

En date du 3 décembre 2013, l'actionnaire unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- Ernst & Young S.A. est révoquée en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- Viscomte S.à r.l., avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue commissaire aux comptes (supervisory auditor) avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169922/14.

(130206522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Ramilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.512.

—
Rectificatif du dépôt L130185508 du 31/10/2013

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013169889/12.

(130206544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013169766/11.

(130206543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Geronimo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 118.451.

Cession de parts sociales

En date du 22 novembre 2013, un changement dans l'actionnariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

EVIETT LTD, détenant 1 part sociale dans la société sous rubrique, a transféré cette part sociale à A1 GROUP LIMITED.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 500 parts sociales représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

A1 GROUP LIMITED, une société des îles vierges britanniques, avec siège social à Drake Chambers, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au «Registrar of Corporate Affairs», Tortola, British Virgin Islands, sous le numéro 638420.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169648/18.

(130206537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 16.080.

Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 7 novembre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169359/12.

(130206440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

KSH Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.057.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 15 novembre 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KSH Europe Holdings SARL

Référence de publication: 2013169750/13.

(130206540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Saxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.156.

En date du 4 décembre 2013, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 11 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAXO S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013169933/15.

(130206549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Mimas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.002.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 DEC. 2013.

Pour: MIMAS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013171669/15.

(130209055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

PEF Turkey MENA II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.436.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172552/9.

(130210419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Praine Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.417.

EXTRAIT

Avec effet au 9 décembre 2013, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société anonyme Praine Management S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80417.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013172572/15.

(130210248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

PEF Turkey MENA Nisantasi Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.440.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172553/9.

(130210502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

PPG Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.149.

Les comptes annuels consolidé de PPG Industries, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2013172568/13.

(130210347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

QM Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Décembre 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013172587/13.

(130210280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Yaletown Acquiror S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.013.

Extrait des résolutions prises l'associé unique de la Société en date du 28 novembre 2013

En date du 28 novembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- Monsieur Brian Niranjan SHETH, gérant de catégorie A;
- Monsieur James Patrick HICKEY, gérant de catégorie A;
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B;
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Yaletown Acquiror S.à r.l.

Référence de publication: 2013170007/19.

(130206532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

PEF Turkey MENA Nisantasi Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.443.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172554/9.

(130210597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 DEC. 2013.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013172606/15.

(130210816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

RE German Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505.025,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.334.

Il est notifié que le conseil de gérance de la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Office S.à r.l.

Exequitive Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013172612/15.

(130210318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bergerstrasse 179-181 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.964.

EXTRAIT

Le 18 novembre 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

Est changé avec effet immédiat la classe de gérant de Mr. Karim REZIOUK de gérant de classe A à gérant de classe B.

Les classes des autres gérants restent inchangées.

Il est à noter que l'adresse des gérants Mr. Mathieu VILLAUME et Mr. Karim REZIOUK, ainsi que de l'associé unique est la suivante: 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

La Société

Référence de publication: 2013172922/15.

(130210755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

PEF Turkey MENA Nisantasi Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.438.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172555/9.

(130210600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Think 2 Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 10, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 162.214.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2013.

Référence de publication: 2013172755/10.

(130210782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Titan International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172757/10.

(130210682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 mars 2013

Résolutions

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Les actionnaires décident de prolonger les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric LAUWERS et Geert CAMPS. Le mandat de président du conseil d'administration de Monsieur Eric LAUWERS est également renouvelé. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172927/15.

(130211287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Ælfel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 157.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AELFEL S.A

Référence de publication: 2013172846/10.

(130212009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Satoria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 162.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172635/9.

(130210832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Presse du Levant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 22, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.434.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172576/9.

(130210523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

PEF Turkey MENA Nisantasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.444.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172557/9.

(130210592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 74.444.

Die KPMG Luxembourg S.à r.l. wurde in der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 11.12.2013 als Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014 bestellt.

Luxembourg, den 11.12.2013.

Roland Steies / Gabriele Ochner
Administrateur / Soues-Directeur

Référence de publication: 2013172949/12.

(130210805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Chessboard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.582.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de Chessboard Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 novembre 2013;
et

- de nommer le gérant de catégorie A suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172971/15.

(130211172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Sofitech, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.250,00.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172644/9.

(130210711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Sagres (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.301.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172655/9.

(130210984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

B&W PGG Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.100.677,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.689.

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 27 novembre 2013 que l'associé unique de la Société, Bahcock & Wilcox Power Generation Group, Inc., a transféré avec effet au 27 novembre 2013, toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société à Diamond Power International, Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2600 East Main Street, Lancaster, OH 43130, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2725505.

L'associé unique de la Société est donc Diamond Power International, Inc.

Le 11 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013172917/18.

(130210968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Bell Global Investments, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.850.

EXTRAIT

Avec effet au 25 novembre 2013, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

A dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

De la Société à responsabilité limitée Bell Global Investments S.à.r.l., immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.850, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013172921/18.

(130211321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Salon Christiane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4743 Pétange, 19, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg B 149.371.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172657/9.

(130209969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Blue Dolphin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.823.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 octobre 2013

Madame Larissa NEWMANN et Madame Sabrina NEWMANN sont renommées administrateurs.

Monsieur Alexis DE BERNARDI est renommé commissaire aux comptes pour une période de trois ans.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BLUE DOLPHIN S.A.

GES MARITIME S.A.

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013172950/16.

(130210835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Blue Dolphin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.823.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUE DOLPHIN S.A.

GES MARITIME S.A. / NEUMANN Larissa

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013172951/12.

(130211115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.883.

Extrait de la résolution circulaire des associés du 12 décembre 2013

Les associés de la Société

- Révoquent le mandat de Monsieur Roland Kohn comme Gérant technique avec effet immédiat.

- Nomment Madame Tania Kohn, née le 2 mars 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme Gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Nomment Monsieur Sammy Kohn, né le 14 mars 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme Gérant administratif avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Dorénavant, la Société se trouve valablement engagée par la signature d'un des deux gérants.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173136/17.

(130211808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

SICMIVALV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 143.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172678/9.

(130210002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

F.01 Alliance des Artisans, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg C 75.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2013

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le mandat de Monsieur Alain WEYRICH en qualité de président est renouvelé pour une durée de 6 années.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2019.

Monsieur Gilles CLAUDON est nommé en qualité de vice-président pour une durée de 6 années.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2019.

Monsieur Kim ROLLINGER, demeurant 32 rue de Bettembourg L-3378 LIVAIMGE, est nommé en qualité de directeur pour une durée de 6 années.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2019.

Le groupement est engagé comme suit: par la signature conjointe du président du comité de gérance et du vice-président du comité de gérance - ou - par la signature conjointe du président du comité de gérance et un des membres du comité de gérance. Le comité de gérance est autorisé à déléguer le pouvoir de signature à un seul membre du comité de gérance pour des actes d'une valeur allant jusqu'à 5.000,- EUR (cinq mille euros).

Pour F.01 Alliance des Artisans
Fiduciaire des P.M.E
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013173118/24.

(130211924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Star Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 64.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172695/9.

(130210146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Central Marketing S.à r.l., Centrale Agricole du Marketing et des Echanges, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 6.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2013.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013173016/12.

(130211630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Star Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172696/9.

(130210258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Clematis Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.143.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2013, la démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, représentée par M. Cédric JAUQUET, représentant permanent a été acceptée. De ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de trois à un.

Luxembourg, le 11.12.2013.

Pour: CLEMATIS INVESTMENTS S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013173025/16.

(130210973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Tipping Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.682.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172756/9.

(130210904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Fingames S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.923.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 novembre 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé ce qui suit:

- Est réélu administrateur pour une durée de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant professionnellement 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.
- Est réélu administrateur pour une durée de six ans, Monsieur Natale Capula, demeurant professionnellement 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.
- Est réélu administrateur pour une durée de six ans, Monsieur Antonio Monti, demeurant professionnellement 2, Via Trevano, CH- Lugano, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.
- Est réélu Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société FGS Consulting LLC, ayant son siège social à 520, 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2013173144/20.

(130210386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Unlimited Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

R.C.S. Luxembourg B 80.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172772/9.

(130210371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bayles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.884.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 05 décembre 2013, les mandats des Administrateurs KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 12 DEC. 2013.

Pour: BAYLES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013172944/19.

(130211067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

BRE/BREP III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.232.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'associé unique (ci-après l'Associé Unique) prises en date du décembre 2013 que:

1. L'Associé Unique a décidé la clôture de la liquidation de la Société;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2013172954/16.

(130211378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Bureau Service Mohr Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 44, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.115.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172958/10.

(130211547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.883.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 6 décembre 2013 que

- Monsieur Roland Kohn, demeurant à 3, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange, a cédé 55 parts sociales à Madame Tania Kohn, demeurant à 10, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange, et 25 parts à Monsieur Samy Kohn, demeurant à 12, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange.

- Madame Cécile Thoss, demeurant à 3, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange, a cédé 20 parts à Monsieur Samy Kohn, demeurant à 12, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange.

Après la cession ci-avant décrite, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

- Madame Tania Kohn, précitée, 55 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 125,00 chacune;

- Monsieur Samy Kohn, précité, 45 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 125,00 chacune.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Mme Tania Kohn

Gérant

Référence de publication: 2013173135/19.

(130211808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Creotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 8, Zone um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 169.643.

Extrait de la résolution circulaire de l'associé unique du 11 décembre 2013

L'associé unique révoque le mandat de Monsieur Gilles Goedert comme Gérant administratif avec effet immédiat.
Soleuvre, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173034/11.

(130211697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Contiki Resorts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.179.

L'adresse de l'administrateur David Dargaville Hosking a changé et se trouve à présent au 25/104 Elizabeth Bay Road, Sydney 2011, Australie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013173030/11.

(130211304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Cooling & Heating Rental, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 171.012.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 11/12/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013173031/13.

(130211339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

AMT Capital Holdings II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.823.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of November;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

(i) AmTrust Financial Services, Inc., a corporation governed by the laws of the State of Delaware, having its registered seat at 59 Maiden Lane, 43th Floor, New York NY 10038, United States of America, (hereinafter "AmTrust"),

here represented by Mrs. Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 October, 2013,

(ii) American Capital Acquisition Investments S.A. - Société de titrisation, a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177153 (hereinafter "ACAI"),

here represented by Mrs. Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 October, 2013.

The said proxies, signed in due form by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a public company limited by shares governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established "AMT Capital HOLDINGS II S.A" (hereafter the "Company") qualified as a «Securitization Company» («Société de Titrisation»), within the meaning and formed under the scope of the Luxembourg Act dated March 22nd 2004, relating to securitisation as amended (the "Securitization Act") and the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and ruled by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as vehicle for any securitization transactions as permitted under the Securitization Act.

To that effect the corporate object of the Company is inter alia the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Securitization Act.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under life settlement policies;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitization Act;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, warrants, notes and other debt securities, in order to carry out its activity under the scope of its corporate object;
- transfer any of its assets for due consideration to another securitization vehicle.

The above enumeration is not exhaustive.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitization vehicles under the Securitization Act.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) represented by 5,000 (five thousand) shares (the "Shares") with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at USD 100,000,000.- (one hundred million United States Dollars) represented by 10,000,000 (ten million) Shares with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each. The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

The board of directors is authorized to determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new Shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for Shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for Shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, Shares.

The board of directors is authorized to set the subscription price, with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortisation, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment, for which the board of directors may make use of Article 32-1 paragraph 3 of the Law. The board of directors is specifically authorized to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital without reserving a preferential subscription right to existing shareholders.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Shares representing part or all of such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorized capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of Shares concerned represented by their Shares.

No redemption shall be completed unless the Company has made all Holders Distributions then payable to Holders with respect to Annual Measurement Dates occurring on or before the payment of the redeemed Shares and provided that after giving effect to such payment and after having made any distribution to the shareholders prorata to their shareholding in the Company and paid any interest accrued on indebtedness the Company may have towards its shareholders, the Company shall have liquid assets at least equal to the Yield as of the next Annual Measurement Date projected by the Company based upon a reasonable forecast by the Company of Cumulative Net Cash Flow as of and the Experience Account Balance as of, such next Annual Measurement Date. Such redeemed Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

For the purpose of these Articles:

"Accrual Period" means each twelve (12) month period ending on the Annual Measurement Date, provided that the initial Accrual Period shall be the period from and including the Date of Issuance to and including the 31st December 2014.

"Affiliate" means, with respect to any specified Person, any other Person that, directly or indirectly, controls is controlled by, or is under common control with, such specified Person as determined by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

"Aggregate Preferred Return Amount" means as of any date of determination, the sum of all Preferred Return Amounts calculated as of month-ends occurring on or prior to such date.

"Annual Measurement Date" means December 31 of each year. The initial Annual Measurement Date shall be December 31, 2014.

"Cumulative Net Cash Flow" means as of any date (each such date a "Measurement Date"), an amount equal to (i) Net Death Benefits paid under Policies and received by the Company, plus (ii) Loan Payments, plus (iii) any premiums refunded by the insurers that issued the Policies received by the Company, plus, (iv) the proceeds from the sale of Policies by the Company, if any, less (v) Purchase Costs, less (vi) premiums paid by or on behalf of the Company with respect to Policies, less (vii) Policy loan interest paid by or on behalf of the Company with respect to Policies, less (viii) the sum of servicing fees paid by or on behalf of the Company to the Holders or third parties for administration of the Portfolio, less (ix) formation costs of the Company, including, without limitation, attorneys' fees of Wildgen, counsel to the Company, in connection with the formation of the Company, less (x) other reasonable costs and expenses incurred by or on behalf of the Company to administer and service the Policies, including, without limitation, costs and expenses related to the procurement of life expectancy reports, medical records, and death certificates, foreclosure costs, due diligence costs, and costs and expenses of litigation, disputes or other proceedings related to the Policies, less (xi) the Aggregate Preferred Return Amount as of such Measurement Date, plus (xii) net proceeds received by the Company on account of the issuance of indebtedness for borrowed money of the Company or of new Shares to the extent such net proceeds (the "Subsequent Financing Proceeds") are utilized (A) to acquire, or to fund expenses described in subsections (v) through (x) respect to, Policies, or (B) to fund distributions made by the Company to its shareholders with respect to their Shares, less (xiii) subject to compliance with any applicable provisions of the Articles with respect to any payments or distributions made by the Company, the sum of (A) principal and interest payments with respect to indebtedness incurred and (B) distributions to holders of new Shares issued to raise Subsequent Financing Proceeds, in each case received, paid, incurred or made on or prior to such Measurement Date. Cumulative Net Cash Flow may be either a positive or negative number.

"Death Benefit" means, with respect to a Policy, the face amount of the death benefits payable under such Policy.

"Eligible TPEC Income" means as of any Annual Measurement Date or the Portfolio Disposition Date, as applicable, an amount equal to 12.5% of the amount, if any, by which the Cumulative Net Cash Flow exceeds the High Water Mark.

"Experience Account Balance" means as of the end of any Accrual Period or on the Portfolio Disposition Date, an amount equal to (i) the Experience Account Balance as of the end of the preceding Accrual Period less (ii) the Yield paid by the Company, if any, during such Accrual Period or as of the Portfolio Disposition Date, as applicable, plus (iii) the Eligible TPEC Income for such Accrual Period.

"High Water Mark" means as of any Annual Measurement Date or the Portfolio Disposition Date, as applicable, the greater of (i) the High Water Mark as of the Annual Measurement Date immediately prior thereto and (ii) the Cumulative Net Cash Flow as of such prior Annual Measurement Date. The initial value for the High Water Mark is zero.

"Holder" means any holder of tracking preferred equity certificates that the Company may have issued or may issue from time to time.

"Holders Distribution" means with respect to an Annual Measurement Date or the Portfolio Disposition Date, an amount payable to Holders in accordance with the Tracking Preferred Equity Certificate Terms and Conditions with respect thereto equal to the Yield for the Accrual Period ending as of such Annual Measurement Date or such Portfolio Disposition Date, provided that the Holders Distribution shall not be less than USD 0.-(zero United States Dollar).

"Loan Payments" means, for any period, payments received by the Company on account of principal and interest under Loans during such period.

"Net Cash Flow" means as of any Annual Measurement Date or on the Portfolio Disposition Date or as of the last day of each month, an amount equal to (i) Net Death Benefits paid under Policies and received by the Company, plus (ii) Loan Payments, plus (iii) any premiums refunded by the insurers that issued the Policies received by the Company, plus, (iv) the proceeds from the sale of Policies, if any, less (v) Purchase Costs, less (vi) premiums paid with respect to Policies, less (vii) Policy loan interest paid with respect to Policies, less (viii) the sum of servicing fees paid to the Holders or third parties for administration of the Portfolio, less (ix) other reasonable costs and expenses incurred by the Company to administer and service the Policies, including, without limitation, costs and expenses related to the procurement of life expectancy reports, medical records, and death certificates, foreclosure costs, due diligence costs, and costs and expenses of litigation, disputes or other proceedings, less (x) subject to compliance with any applicable provisions of the Company's articles of association with respect to any payments or distributions, the sum of (A) principal and interest payments with respect to indebtedness incurred and (B) distributions to holders of new Company shares issued to raise Subsequent Financing Proceeds (as defined in the definition of Cumulative Net Cash Flow), in each case received, paid, incurred or made during the Accrual Period or on the Portfolio Disposition Date or month end, as applicable. Net Cash Flow for any period may be either a positive or negative number.

"Net Death Benefit" means, as to a Policy, as of any date of determination, the Death Benefit with respect to such Policy, net of any Loan (and accrued interest thereon not yet paid on or capitalized into such Loan).

"Person" means any individual, corporation, company, voluntary association, partnership, joint venture, trust, unincorporated organisation or government (or any agency, instrumentality or political subdivision thereof).

"Policy(ies)" means an entire policy of life insurance including a policy securing a loan, and all rights, title, powers, privileges and interests with respect thereto, owned by the Company.

"Portfolio" means the Policies owned by the Company and all rights, titles, powers, privileges and interests in relation thereto.

"Portfolio Disposition Date" means the date on which all Policies held by the Company, in any form whatsoever, shall have been disposed of by the Company as beneficiary under such Policies and on which the Company shall no longer hold any outstanding Policy.

"Preferred Return Amount" means an amount determined monthly equal to (a) eight percent (8%) per annum of the Cumulative Net Cash Flow as of the end of the preceding month if such Cumulative Net Cash Flow is negative, or (b) if such Cumulative Net Cash Flow is positive, USD 0.- (zero United States Dollar). In the event of the disposition of the Portfolio, the Preferred Return Amount, if any, shall be determined for the period from the prior month end through the Portfolio Disposition Date. For the avoidance of doubt, the Preferred Return Amount shall be expressed as a positive number.

"Purchase Costs" means all amounts paid by the Company for and in connection with its purchase of Policies, including without limitation, reasonable attorney's fees, and costs related to due diligence.

"Subsidiary" means a entity in which a shareholder of the Company holds, directly or indirectly, a majority of the total voting rights of such entity and has the right to appoint or remove a majority of its management members, or is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in it.

"Tracking Preferred Equity Certificate Terms and Conditions" means the terms and conditions of the tracking preferred equity certificates issued or to be issued by the Company in favor of Madison Strategic Partners Group LLC.

"Transfer" means, with respect to any Share, any transfer, sale or other form of disposal of the Shares or operation resulting in a change or transfer of part or all of title and/or ownership of the Shares, whatever be the legal means, including without limitation whether by way of sale, gift, contribution, merger, de-merger, liquidation, loan, auction, split ("démembrement") or any combination of these methods of transfer of ownership or otherwise, any granting of security interest over the Shares (including without limitation all pledges, security deposits or guarantees), as well as all other liens, encumbrances, claims, options and other restrictions of whatever kind and any holding in trust for any person of any Shares or any interest in any Share.

"Yield" means for any Accrual Period, the Eligible TPEC Income plus the Experience Account Balance as of the preceding Accrual Period.

Art. 6. The Shares of the Company are in registered form only.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The holding of a share by whatever means lawfully entails full adherence to the Articles and to the decisions taken by the general meeting of the shareholders.

Art. 6. Bis. The Shares are freely transferable among the shareholders. Shares may only be transferred inter vivos to non-shareholders pursuant to articles 6.Bis to 6.Quater. An attempted transfer by any shareholder other than in accordance with these articles shall be declared null and void ab initio.

Shares shall be freely transferable to (i) the beneficiary of a transfer by a shareholder of part or whole of its Shares which is a wholly-owned or majority owned subsidiary of such shareholder or (ii) to any person (individual or not) who wholly-owns or owns a majority participation interest in the share capital of such shareholder or its affiliate(s), or (iii) to any person (individual or not) provided that such transfer allows AmTrust and ACAI, collectively, to hold a majority of the voting rights and economic interests (other than those vested with Holders) in the Company after the transfer is completed (each, a "Permitted Transferee").

If a shareholder or any Permitted Transferee thereof (the "Offering Shareholder") proposes to transfer any of its Shares (the "Offered Shares") to a person which is not a Permitted Transferee (a "Third Party"), the Offering Shareholder shall first deliver to each other shareholder(s), a bona fide written notice (the "Offer Notice") which shall set out:

- i. the identity of the Third Party;
- ii. the purchase price, including price per Share, and all material terms and conditions of related to the proposed transfer of the Shares;
- iii. the proposed date of the transfer; and
- iv. all such information relating to the Offered Shares as may be requested.

Delivery of the Offer Notice shall constitute an offer (the "Offering Shareholder Offer") to sell first to the other shareholder(s) any or all of the Offered Shares to be sold by the Offering Shareholder to such Third Party at the purchase price and on the terms and conditions specified in the Third Party Offer. The Offering Shareholder Offer by its terms shall remain open and irrevocable for a period of thirty (30) calendar days from the date of its delivery to the other shareholders (the "Offer Notice Date").

For a period of fifteen (15) calendar days after the Offer Notice Date, the shareholder(s) which elect(s) to purchase Offered Shares shall deliver to the Offering Shareholder a written notice on or before the fifteenth (15th) calendar day after the Offer Notice Date (the "Shareholder's Notice"). If more than one shareholder elect to purchase the Offered Shares (the "Purchasing Shareholders"), then the Offered Shares shall be allocated among the Purchasing Shareholders pro rata based on their respective shareholding in the Company. If any shareholder elects not to purchase all the Offered Shares it is entitled to so purchase, the Offering Shareholder shall give notice of such election to the other Purchasing Shareholders which shall have ten (10) calendar days from the date of such notice to acquire such non-purchased Shares pro rata to their respective shareholding in the Company.

If the shareholders do not accept the offer made by the Offering Shareholders with respect to all of the Offered Shares within the time periods provided above, the Offering Shareholder shall have the right for a period of sixty (60) calendar days following the fifteen (15th) calendar day after each shareholder shall have been given the Offer Notice, to sell all (but not less than all) of the remaining Offered Shares at not less than the price, and upon terms and conditions not more favorable to the Proposed Transferee(s), than those that were contained in the Offer Notice. Any Offered Shares not sold within such sixty (60) calendar day period shall continue to be subject to the requirements of this article 6.Bis.

Art. 6. Ter. If the holders of a majority of the Shares (the "Selling Shareholders") agree to a sale of the company or to transfer in any transaction or series of related transactions more than fifty percent (50%) of the issued and outstanding Shares (the "Sellers' Shares") to a bona fide arm's length purchaser who is not a Permitted Transferee (the "Proposed Buyer"), the Selling Shareholders may require each other shareholder to sell and transfer a number of Shares which shall equal such shareholder's pro rata portion of all Shares to be sold in accordance with the provisions of this article (the "Drag-along Option"). For the purpose of these Articles, a "sale of the Company" means any of the following: (i) a merger, consolidation or exchange of Shares into or with any other person, or a transfer of Shares in a single transaction or a series of related transactions in which shareholders and their affiliates, immediately prior to such merger, consolidation, exchange or transfer or first series of related transactions, possess less than a majority of the voting power of the Company's or any successor entity's issued and outstanding shares immediately after such merger, consolidation, exchange or any such series of related transactions, or (ii) a single transaction or series of related transactions pursuant to which a person or persons who are not controlled by or under common control with the Company or any shareholder acquire all or substantially all of the Company's assets determined on a consolidated basis.

The Selling Shareholder may exercise the Drag-along Option by giving written notice to that effect (the "Drag-along Notice") at any time before the transfer of the Sellers' Shares to the Proposed Buyer. The Drag-along Notice shall specify:

- i. the number of Shares that each shareholder shall be required to transfer (the "Called Shares") pursuant to this article;
- ii. the person to whom the Called Shares are to be transferred;
- iii. the consideration payable for the Called Shares which shall, for each Called Share, be an amount at least equal to the price per share offered by the Proposed Buyer for the Sellers' Shares;

In connection with the Selling Shareholders' exercise of the Drag-Along Option, each shareholder must agree (i) to make the same representations, warranties, covenants and indemnities (only to the extent such representations, warranties covenants and indemnities concern or relate to such shareholder's rights, title and interest in the Shares), as made by the Selling Shareholders to the extent applicable (which for the avoidance of doubt shall not include any non-competition or similar agreements or covenants), and (ii) to the same terms as to consideration and its payment and conditions to the transfer of the Sellers' Shares as the Selling Shareholders agree. Notwithstanding the foregoing, all such representations, warranties, covenants, indemnities and agreements shall be made by each Selling Shareholder and each other shareholder severally, and not jointly, and any liability for breach of any such representations and warranties, covenants, indemnities and agreements related to the Company shall be allocated among each Selling Shareholder and other shareholder pro rata based on the relative number of Shares transferred by each of them, and the aggregate amount of liability for each Selling Shareholder and each other shareholder for breaches of any of their representations, warranties, covenants, indemnities and agreements shall not exceed the US dollar value of the total amount to be paid by the Proposed Buyer to each such Selling Shareholder.

In the event that a Drag-Along Option pursuant to this Article 6. Ter is structured as a merger, consolidation, or similar business combination, each shareholder must further agree to (i) vote in favor of the transaction, (ii) take such other Company action as may be reasonably required to effect such transaction, and (iii) waive any dissenters, appraisal or other similar rights with respect thereto.

Once issued, a Drag Along Notice shall be irrevocable. However, a Drag Along Notice shall lapse if, for any reason, the Selling Shareholder has not sold the Sellers' Shares to the Proposed Buyer within sixty (60) calendar days of serving the Drag Along Notice. The Selling Shareholder may serve further Drag Along Notices following the lapse of any particular Drag Along Notice.

No Drag Along Notice shall require a Called Shareholder to agree to any terms except those specifically set out in this article.

Completion of the sale of the Called Shares and Preferred Shares shall take place on the completion date, meaning, the date proposed for completion of the sale of the Sellers' Shares (the "Completion Date") unless all of the Called

Shareholders and the Selling Shareholders agree otherwise, in which case the Completion Date shall be the date agreed in writing by all of the Called Shareholders and the Selling Shareholders.

Within fifteen (15) calendar days of the Completion Date of the Drag Along Option, the Shareholders shall procure that the share register of the Company and/or the register of tracking preferred equity certificates issued by the Company, be updated to reflect the transfers.

If any shareholder fails to transfer its Shares or rights to the Proposed Buyer as required by this article, the Selling Shareholders may, at their option, in addition to all other remedies they may have, deposit the consideration (including any non-cash consideration constituting all or any portion thereof) for such Shares and rights with any United States bank or trust company having combined capital, surplus and undivided profits in excess of USD 500,000,000.- (five hundred million United States Dollars), (the "Escrow Agent"), and thereupon all shareholder's rights in and to such Shares shall terminate. Thereafter, upon delivery to the Company by the shareholder of appropriate documentation evidencing the transfer of such Shares or rights in connection with the Drag-Along Option, the Selling Shareholders shall instruct the Escrow Agent to deliver the consideration (without any interest from the date of the closing to the date of such delivery, any such interest to accrue to the Company) to the shareholder.

The rights of pre-emption set out in article 6.Bis shall not apply to any transfer of Shares to a Proposed Buyer pursuant to a sale for which a Drag Along Notice has been duly served.

Art. 6. Quater. Unless shareholder(s) have exercised the Drag-Along Option according to article 6.Ter. of these Articles, the sale or transfer (whether by one or a series of transfers) of any Shares (the "Proposed Transfer") may not be made or registered without giving notification of the Proposed Transfer to Holders.

Prior to the completion of the Proposed Transfer, the Offering Shareholder (as defined in Article 6.Bis) shall cause the Third Party (as defined in Article 6.Bis) purchaser of the Shares (the "Potential Purchaser"), to irrevocably and unconditionally make a binding offer (the "Offer") to other shareholders to purchase the same percentage of such Shares as the Offering Shareholder wishes to sell and transfer and under the same terms and conditions as the Proposed Transfer.

The Offer shall be given by written notice (the "Tag-Along Offer Notice") at least thirty (30) calendar days (the "Offer Period") before the Proposed Transfer date (the "Sale Date"). The Tag-Along Offer Notice shall set out:

- i. the identity of the buyer;
- ii. the purchase price and other terms and conditions of payment;
- iii. the Sale Date; and
- iv. the number of Shares proposed to be purchased by the Potential Purchaser.

Following issuance of the Tag-Along Acceptance Notice, each shareholder which has accepted the Tag Along Offer shall make the same representations and warranties as the Offering Shareholder in connection with the Proposed Transfer.

Within fifteen (15) calendar days following the completion of the Proposed Transfer, the shareholders shall procure that the share register of the Company be updated to reflect the transfers occurred.

The rights of pre-emption set out in these Articles shall not apply to any transfer of Shares pursuant to a sale for which a Tag Along Offer Notice has been duly served.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of June of each civil year at 2 p.m. and for the first time in 2015.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Share is entitled to one vote.

Any amendment of the Articles which would in any way materially affect the rights or increase the obligations and commitments of any holder of tracking preferred equity certificates that the Company may have issued (a "Holder") requires to be first approved by all the Holders, in addition to any mandatory majority requirements provided for by the Law and these articles (if any and where applicable).

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The Articles may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened. The convening notice of such meeting shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the Shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased, with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who needs not to be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The annual general shareholders' meeting shall appoint the directors in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles.

The general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall determine the number of directors, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Holders shall have the right to appoint a single observer who may attend, but not participate, in meetings of the board of directors and committees set up by the board of directors, as the case may be. Such observer shall have no right to vote on any matter at a board of directors' meeting nor be entitled to act as a representative or otherwise agent of the Company. The observer shall receive a copy of the notice of every meeting of the board of directors of the Company and its committees, as the case may be, as shall be provided to the board of directors or committees members contemporaneously with the receipt of such notice to and provision of such materials to the board of directors or such committees members, provided that the observer executes a confidentiality and non-disclosure agreement on commercially reasonable terms and conditions.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent

to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, the following decisions of the board of directors require to be first approved by all Holders, in addition to any mandatory majority requirements provided for by the Law and these articles (if any and where applicable):

(i) the initiation of any new business activities by the Company outside of the of the acquisition and maintenance of life settlement policies and related assets and related activities;

(ii) the amendment of the Articles or any defined terms used therein or necessary to the application thereof the effect of which shall be to adversely affect the rights or increase the obligations of the Holders;

(iii) the issue of new tracking preferred equity certificates or decision regarding any other Holders' right from tracking preferred equity certificates;

(iv) decision, other than on arm's-length terms, to effect any transaction with or payment to any shareholder or Affiliate of any shareholder, other than a wholly-owned Subsidiary of the Company; provided that any indebtedness of the Company issued to any shareholder without the consent of the Holders shall provide that interest thereon ("Interest on Shareholder Debt") shall not be payable unless the Company shall have made all Holders Distributions payable to Holders with respect to Annual Measurement Dates occurring on or before the date of payment of such Interest on Shareholder Debt and, after giving effect to such payment of Interest on Shareholder Debt and any distribution to shareholders or payment for redemption of Shares by the Company in accordance with these Articles as of the date of such payment of Interest on Shareholder Debt, the Company shall have liquid assets at least equal to the Holders Distribution projected by the Company to be payable to Holders with respect to the next Annual Measurement Date following such payment based upon a reasonable forecast by the Company of Cumulative Net Cash Flow as of and the Experience Account Balance as of such next Annual Measurement Date;

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which needs not to be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

The board of directors may establish committees vested with such powers and authority as decided by the board of directors, to the extent that such committees shall only have the right to make recommendations to the board of directors the latter having final approval on any and all matters recommended by any such committees.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors («réviseurs d'entreprises»). The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors in accordance with the Securitization Act. The board of directors shall determine their number, their remuneration and the term of their office.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty first.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the issued and subscribed capital of the Company.

Unless otherwise decided by the board of directors or by the general meeting of the shareholders, profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with

article 89 c) of the Securitization Act, to the shareholders of the Company regardless of the actual date of payment of dividends out of these profits.

The rights and obligations attached to the Shares shall remain part of the relevant share whatever hands they are transferred to. Such rights include the right to receive any dividend declared or any amount to be received by his quality of shareholder but not yet effectively paid.

The dividends declared and not be paid will be paid to the shareholders mentioned within the shareholders' register on the date of payment.

Title VII. Dividends

Art. 17. Provided that the Company shall have made all Holders Distributions payable with respect to Annual Measurement Dates occurring on or before such distribution and, after giving effect to the proposed aggregate distribution under this article 17 and any payment of Interest on Shareholder Debt or payment for the redemption of Shares by the Company as of the date of such proposed distribution, the Company shall have liquid assets at least equal to the Yield as of the next Annual Measurement Date projected by the Company based upon a reasonable forecast by the Company of Cumulative Net Cash Flow as of and the Experience Account Balance as of such next Annual Measurement Date, the Company may, at the discretion of the Board, at any time other than upon liquidation of the Company, make distributions to the shareholders.

Titre VIII. Winding up - Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated according to the following order of priority: (i) first, to the payment of all debts and liabilities of the Company towards third party creditors, who, at the time such debt or liability was incurred and upon closing of the liquidation, were not shareholders or Affiliates of shareholders of the Company and to the liquidation costs and expenses, (ii) second, to the establishment of such reserves as are deemed by the liquidator necessary or advisable for any contingent or unforeseen liabilities or obligations of the Company, (iii) third, to the payment to the holders thereof, the principal amount of all debts and liabilities owing to creditors who, at the time such debt or liability was incurred, were shareholders or Affiliate of shareholders, but not including any interest or other return on the amount advanced or loaned to the Company, (iv) fourth, to the payment of the Unreturned Capital Contributions (as defined hereafter) to the shareholders, prorata based on their respective Unreturned Capital Contributions or as the shareholders shall agree, in the event the amount remaining for distribution shall be less than the aggregate amount of such Unreturned Capital Contributions, (v) fifth, if the Experience Account Balance shall be greater than USD 0, to the Holders, the Experience Account Balance, (vi) sixth, to the payment of all debts and liabilities not paid pursuant to item (i) above, including any unpaid Interest on Shareholder Debt, and (vii) seventh, to the payment of any remaining assets to the shareholders prorata to their respective shareholding in the Company.

For the purpose of these Articles, "Unreturned Capital Contribution" means, with respect to any Share, the total capital contribution made with respect to such Shares less the sum of all distributions made with respect to such Shares and all amounts paid to the holder of these Shares in connection with a redemption of such Shares.

Title IX. Limited Recourse

Art. 19. Claims against the Company of shareholders of the Company, holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

Art. 20. No shareholder of the Company, holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Title XI. Final clause - Applicable law

Art. 22. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the Securitization Act and with the Law.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2014.
- 2) Exceptionally and in the respect of article 70 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the first annual general meeting will be held on May 8, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated here above, declare to subscribe 5,000 (five thousand) Shares subscribed and fully paid-up as follows:

- AmTrust subscribed to 2,500 (two thousand five hundred) Shares, with such rights and obligations as provided for in the Articles; and

- ACAI subscribed to 2,500 (two thousand five hundred) Shares, with such rights and obligations as provided for in the Articles.

The 5,000 (five thousand) Shares of the Company have been entirely paid-in as follows:

- AmTrust has paid-up the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) for its subscription to 2,500 (two thousand five hundred) Shares through a contribution in cash; and

- ACAI has paid-up the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) for its subscription to 2,500 (two thousand five hundred) Shares through a contribution in cash,

so that the amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

The appearing persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

I. The registered office of the Company is set at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

II. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

III. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr. François BROUXEL, born in Metz (France) on 16 September 1966, and residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Peter NORRIS, born in Ferndown (UK) on 23 April 1966 and residing professionally at Mincing Lane, 2, Minster Court, 9th Floor, London EC3R 7BB, United Kingdom,

- Mr. Jeremy CADLE, born in Boston (USA) on 2 January 1965 and residing professionally at Mincing Lane, 2, Minster Court, 9th Floor, London EC3R 7BB, United Kingdom, and

- Mr. Jean-François BAHIER, born in Le Raincy (FR) on 12 July 1962 and residing professionally at 59 Maiden Lane, 43rd Floor, New York, NY 10038, United States of America.

IV. BDO Audit, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147570, is appointed as qualified independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé").

V. The term of office of the directors of the Company and the term of the qualified independent auditor's mandate shall terminate on the date of holding of the annual general meeting to be held in 2015.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the présent deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

(i) AmTrust Financial Services, Inc., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 59 Maiden Lane, 43th Floor, New York NY 10038, Etats-Unis d'Amérique (ci-après «AmTrust»),

représentée par Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 octobre 2013,

(ii) American Capital Acquisition Investments S.A. - Société de titrisation, une société régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177153 (ci-après "ACAI"),

représentée par Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 octobre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois en vigueur et les présents statuts:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué la société «AMT Capital HOLDINGS II S.A.» (ci-après la «Société»), sous la forme d'une «société de titrisation», au sens de et en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par décision du conseil d'administration. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Si des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, susceptibles de compromettre les activités habituelles de la Société au siège social ou la bonne communication entre ce siège et des pays étrangers se produisent, ou sont imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert temporaire du siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet social de la Société est de participer à et de réaliser toute opération de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation en tant qu'organisme de titrisation.

A cet égard, l'objet social de la Société est entre autres l'acquisition et l'appropriation, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, de risques liés à des créances, biens ou obligations autres de tiers, ou inhérents à tout ou partie des activités de ces tiers, par l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques, tels que définis dans la Loi sur la Titrisation.

Elle peut, en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques liés à des polices d'assurances-vie;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et / ou prendre en charge tous risques liés à l'un quelconque de ces actifs;
- exercer tous droits de quelque nature que ce soit liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation;
- procéder à des dépôts auprès de banques ou de tout autre dépositaire;
- lever des fonds, émettre des obligations, des warrants, des billets et autres valeurs mobilières, afin de mener à bien son activité dans le cadre de son objet social; et
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre véhicule de titrisation.

L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive.

La Société peut effectuer toutes opérations, commerciales ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toute activité bancaire, et peut exercer toute activité licite et exercer tous pouvoirs autorisés par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut de manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qu'elle juge utiles à l'accomplissement ou à la mise en valeur de son objet social et de son activité.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) représenté par 5.000 (cinq mille) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à USD 100.000.000 (cent millions de dollars américains) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de 10 USD (dix dollars américains) chacune. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq années à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en numéraires ou en nature, par incorporation de réserves ou de bénéfices reportés, l'émission de primes, avec ou sans émission de nouvelles Actions, ou dans le cadre de l'émission et de l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles, remboursables ou échangeables en Actions (selon les termes déterminés au moment de l'émission ou après celle-ci), ou dans le cadre de l'émission d'obligations avec warrants attachés ou de tout autre droit de souscrire aux Actions, ou dans le cadre de l'émission de warrants simples ou de tout autre instrument conférant un droit de souscription aux Actions.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les Actions ou tout autre instrument financier portera des droits et, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (en ce inclus le remboursement anticipé), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux de change de tels instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, y compris s'agissant de leur souscription, émission et paiement pour lesquels le conseil d'administration pourra faire usage de l'article 32-1 paragraphe 3 de la Loi. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou agent de la Société ou à toute personne disposant d'un pouvoir spécifique à cet effet, le droit de recueillir les souscriptions aux et paiements des Actions représentatives de tout ou partie du montant de l'augmentation de capital.

L'article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution et de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent également être augmentés ou réduits en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions prises lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

La Société peut, dans les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

Ce rachat devra avoir lieu en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (le cas échéant), prise selon les conditions requises pour modifier les Statuts, étant entendu que ce rachat devra avoir été proposé à tout actionnaire de la même classe en proportion du capital ou de la classe d'Actions concernée représentée par ses Actions.

Un rachat d'Actions ne pourra avoir lieu qu'à la condition que la Société ait procédé aux Distributions aux Propriétaires telles qu'elles leurs sont dues aux Dates d'Evaluation Annuelle précédent ou concomitante avec le paiement des Actions rachetées, et à condition qu'après avoir effectivement acquitté un tel paiement, procédé aux distributions aux actionnaires en proportion de leur participation dans la Société et payé tous les intérêts courus liés aux dettes que la Société pourrait devoir à ses actionnaires, il reste à la Société suffisamment de fonds propres pour payer le Rendement tel que déterminé lors de la prochaine Date d'Evaluation Annuelle, en considération de prévisions raisonnables de la Trésorerie Nette Cumulée de la Société et du Solde Comptable calculés à la date de la prochaine Date d'Evaluation Annuelle. Lesdites Actions rachetées seront annulées par voie de réduction du capital social.

Pour les besoins de ces Statuts:

«Période d'Accumulation» signifie une période de douze (12) mois se terminant à la Date d'Evaluation Annuelle, étant entendu que la Période d'Accumulation initiale est la période commençant à et incluant la Date d'Emission et se terminant le 31 décembre 2014.

«Affiliée» signifie, relativement à toute Personne donnée, toute autre Personne qui contrôle, directement ou indirectement, ou est sous le contrôle commun de cette Personne, conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

«Montant Total du Rendement Préférentiel» signifie, à toute date de détermination, la somme de tous les Montants de Rendement Préférentiel calculée à chaque fin de mois précédant ou concomitante à cette date.

«Date d'Evaluation Annuelle» signifie le 31 décembre de chaque année. La Date d'Evaluation Annuelle initiale sera le 31 décembre 2014.

«Trésorerie Nette Cumulée» signifie, à une date quelconque (chacune, une «Date d'Evaluation»), un montant égal (i) aux Bénéfices Net de Décès payés relativement aux Polices et reçus par la Société, plus (ii) les Paiements de Prêt, plus (iii) toutes les primes refinancées par les assureurs des Polices, touchées par la Société, plus (iv) les bénéfices de la cession

des Polices par la Société, s'il en est, moins (v) les Coûts d'Acquisition, moins (vi) les primes payées par ou pour le compte de la Société en relation avec les Polices, moins (vii) les intérêts des prêts liés aux Polices payés par ou pour le compte de la Société, moins (viii) la somme des honoraires payés par ou pour le compte de la Société aux Propriétaires ou à des tiers pour les besoins de l'administration du Portefeuille, moins (ix) les frais de constitution de la Société, en ce inclus, de manière non limitative, les honoraires du cabinet Wildgen, conseil de la Société, en relation avec la constitution de la Société, (x) tous autres frais et dépenses raisonnables supportés par ou pour le compte de la Société pour les besoins de l'administration et de la gestion des Polices, en ce inclus de manière non limitative, les frais et dépenses liés à l'obtention de rapports sur l'espérance de vie, de rapports médicaux, de certificats de décès, de frais de saisie, d'audit, frais et dépenses liés à tout contentieux ou autre procédure ouverte en relation avec les Polices, moins (xi) le Montant Total du Rendement Préférentiel calculé à chaque Date d'Evaluation, plus (xii) les bénéfices nets reçus par la Société et issus de son endettement ou de l'émission de nouvelles Actions dans la mesure où ces bénéfices nets (les «Bénéfices Financiers Subséquents») sont utilisés (A) pour acquérir ou financer les dépenses visées aux sous-sections (v) à (x) en relation avec les Polices, ou (B) pour financer les distributions faites par la Société à ses actionnaires en relation avec ses Actions, moins, (xiii) sous réserve de respecter les dispositions des Statuts relatives aux paiements ou distributions effectués par la Société, la somme (A) du principal et des intérêts liés à tout endettement de la Société et (B) des distributions aux propriétaires d'Actions nouvelles émises afin de générer des Bénéfices Financiers Subséquent, et dans chaque cas reçus, payés ou exposés à la Date d'Evaluation ou avant celle-ci. La Trésorerie Nette Cumulée peut consister en un montant négatif ou positif.

"Bénéfice de Décès" signifie, en relation avec une Police, le montant nominal des bénéfices de décès payable.

«Revenu Eligible de TPEC» signifie, à chaque Date d'Evaluation Annuelle ou à la Date de Disposition du Portefeuille, selon le cas, un montant égal à 12,5% (douze et demi pourcents) du montant de Trésorerie Nette Cumulée excédant la Valeur Plafond.

«Solde Comptable» signifie à la fin de chaque Période d'Accumulation ou à la Date de Disposition du Portefeuille, un montant égal (i) au Solde Comptable à la fin de chaque Période d'Accumulation précédente moins (ii) le Rendement payé par la Société, le cas échéant, pendant la Période d'Accumulation ou à la Date de Disposition du Portefeuille, selon le cas, plus (iii) le Revenu Eligible de TPEC pour cette Période d'Accumulation.

«Valeur Plafond» signifie à chaque Date d'Evaluation ou à la Date de Disposition du Portefeuille, selon le cas, le plus élevé de (i) la Valeur Plafond calculée à la Date d'Evaluation Annuelle précédant immédiatement la Date d'Evaluation dont question et (ii) la Trésorerie Nette Cumulée à la Date d'Evaluation Annuelle précédant immédiatement la Date d'Evaluation dont question. Le montant initial de la Valeur Plafond est zéro.

"Distribution aux Propriétaires" signifie, en relation avec toute Date d'Evaluation Annuelle, un montant payable aux Propriétaires conformément aux termes et conditions des Certificats Participatifs égal au Rendement de la Période d'Accumulation se terminant à la Date d'Evaluation Annuelle ou à la Date de Disposition du Portefeuille, pour autant que la Distribution aux Propriétaires n'est pas égale à zéro.

«Paiements de Prêt» signifie, pour chaque période, les paiements reçus par la Société en principal et intérêts des Prêts au cours de cette période.

"Trésorerie Nette" signifie, à chaque Date d'Evaluation Annuelle ou à la date de Disposition du Portefeuille ou au dernier jour de chaque mois, un montant égal (i) aux Bénéfices Nets de Décès payés en relation avec les Polices et reçus par la Société, plus (ii) les Paiements de Prêt, plus (iii) les primes refinancées par les assureurs de Polices et reçues par la Société, plus (iv) les revenus de la cession de Polices, le cas échéant, moins (v) les Coûts d'Acquisition, moins (vi) les primes payées en relation avec les Polices, moins (vii) les intérêts sur les prêts financés par les Polices, moins (viii) la somme des frais de gestion payés aux Propriétaires ou aux tiers pour l'administration du Portefeuille, moins (ix), sous réserve du respect de toute disposition des Statuts relative aux paiements et distributions, la somme (A) du principal et des intérêts attachés aux endettements de la Société et (B) les distributions aux propriétaires de nouvelles Actions émises pour les besoins des Bénéfices Financiers Subséquents, tels que reçus, payés, supportés ou effectués pendant la Période d'Accumulation ou à la Date de Disposition du Portefeuille ou à chaque fin de mois, selon le cas. La Trésorerie Nette de chaque période sera une valeur positive ou négative.

"Bénéfice Net de Décès" signifie, en rapport avec une Police et à toute date de détermination, le Bénéfice de Décès afférent à toute Police, net de tout Prêt (ainsi que des intérêts courus et non payés ni capitalisés en rapport avec ce Prêt).

"Personne" signifie tout individu, toute société, association volontaire, commandite, joint venture, fiducie, organisation (ou l'une quelconque de leur agence, département ou organe décentralisé).

"Police" signifie une police d'assurance-vie, en ce incluse toute police garantissant un prêt et tous les droits, titres, pouvoirs, privilèges et intérêts afférents, détenus par la Société.

"Portefeuille" signifie les Polices détenues par la Société et tous les droits, titres, pouvoirs, privilèges et intérêts afférents.

"Date de Disposition du Portefeuille" signifie la date à laquelle la Société disposera des Polices qu'elle détient, sous quelque forme de disposition que ce soit, en tant que bénéficiaire de ces Polices et partant la date à laquelle la Société ne détiendra plus aucune Police.

«Montant du Rendement Préférentiel» signifie un montant égal à (a) 8% (huit pourcents) par an de la Trésorerie Nette Cumulée calculée à la fin du mois précédent si cette Trésorerie Nette Cumulée est négative, ou (b) si elle est positive, USD 0.- (zéro dollars américains). En cas de disposition du Portefeuille, le Montant du Rendement Préférentiel sera

déterminé sur la période débutant le mois précédent jusqu'à la Date de Disposition du Portefeuille. Pour éviter tout doute, le Montant du Rendement Préférentiel sera exprimé en valeur positive.

"Coûts d'Acquisition" signifie les sommes payées par la Société en rapport avec l'acquisition des Polices, cela incluant notamment les frais d'avocats et de Conseil raisonnablement exposés et les frais d'audit.

"Filiale" signifie une entité dans laquelle un actionnaire de la Société détient, directement ou non, une majorité des droits de vote et le droit de nommer ou révoquer une majorité de ses mandataires, ou en est actionnaire et contrôle seule selon un accord avec les autres actionnaires, la majorité des droits de vote.

«Termes et Conditions des Certificats Participatifs» signifie les termes et conditions des certificats participatifs émis ou à émettre par la Société en faveur de Madison Strategic Partners Group LLC.

"Cession" signifie, en relation avec toute Action, toute cession, transfert, vente ou toute autre forme de disposition des Actions ou opération résultant dans un changement ou transfert de tout ou partie de la propriété des Actions, quelles qu'en soient les moyens, cela incluant le don, l'apport, la fusion, scission, liquidation, le prêt, le démembrement ou un e combinaison de ces techniques de cession de propriété, tout octroi de sûreté sur les Actions et toute restriction à la disposition des Actions.

"Rendement" signifie, pour chaque Période d'Accumulation, le Revenu TPEC Eligible plus le Solde Comptable de la précédente Période d'Accumulation.

Art. 6. Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

The holding of a share by whatever means lawfully entails full adherence to the Articles and to the decisions taken by the general meeting of the shareholders.

Art. 6. Bis. Les Actions sont librement cessibles entre les actionnaires.

Les Actions ne sont cessibles entre vifs que conformément aux dispositions des articles 6.Bis à 6.Quater. Toute tentative de cession qui contreviendrait à ces dispositions sera considérée comme nulle ab initio.

Les Actions sont librement cessibles (i) aux bénéficiaire d'une cession par un actionnaire de tout ou partie de ses Actions, lorsque le bénéficiaire est une filiale entièrement détenue ou majoritairement détenue par lui ou (ii) toute personne (individu ou personne morale) qui détient en totalité ou en majorité une participation au capital de cet actionnaire ou de ses affiliées, ou (iii) toute personne (individu ou personne morale) dans la mesure où il résulte d'une telle cession qu'AmTrust et ACAI détiennent collectivement une majorité des droits de vote et droits économiques (autres que ceux conférés aux Propriétaires) dans la Société après la cession (les «Cessionnaires Agréés»).

Si un actionnaire ou un Cessionnaire Agréé (l' «Offrant») offre de céder tout ou partie de ses Actions (les «Actions Offertes») à un tiers qui n'est pas un Cessionnaire Agréé (un «Tiers»), l'Offrant doit en premier lieu délivrer une notice aux autres actionnaires (la «Notice d'Offre») indiquant:

- i. Le prix de cession, incluant le prix par Action et tous les termes et conditions afférents à la cession,
- ii. La date proposée de cession;
- iii. Toute autre information afférente aux Actions qui pourrait être demandée.

La délivrance de la Notice d'Offre vaut offre (l' "Offre") de céder en priorité aux autres actionnaires tout ou partie des Actions Offertes au prix de cession et aux termes et conditions indiqués dans la Notice d'Offre. L'Offre demeure ouverte et irrévocable pendant 30 (trente) jours calendaires à compter de la délivrance de la Notice d'Offre (la "Date de Notification").

Pendant une période de 15 (quinze) jours calendaires suivant la Date de Notification, les autres actionnaires peuvent décider d'acheter les Actions Offertes par notification à l'Offrant dans les 15 (quinze) jours calendaires de la Date de Notification (la «Notice d'Acceptation»). Si un ou plusieurs actionnaires décident d'acquérir les Actions Offertes Acquéreur», les Actions Offertes seront réparties entre les Acquéreurs au prorata de leur participation respective dans la Société. Si l'un quelconque des actionnaires décide de ne pas acquérir les Actions Offertes qu'il est en droit d'acquérir, l'Offrant notifiera aux Acquéreurs dans les 10 (dix) jours calendaires de la date de la décision de ne pas procéder à l'acquisition, la possibilité d'acquérir au prorata de leur participation dans la Société les Actions non acquises.

Si les actionnaires refusent les offres faites par l'Offrant dans les délais prévus plus haut, l'Offrant aura le droit pendant une période de 60 (soixante) jours calendaires suivant le délai de 15 (quinze) jours calendaires indiqué au paragraphe précédent, de vendre toute (et uniquement toutes) les Actions Offertes restantes au minimum au prix et à des termes et conditions qui ne pourront être moins favorables, que ceux contenus dans la Notice d'Offre. Toute Action Offerte et non cédée dans un délai de 60 (soixante) jours calendaires continuera à être soumise aux dispositions de cet article.

Art. 6. Ter. Si les propriétaires d'une majorité des Actions (les "Actionnaires Cédants") consentent à la vente de la Société ou à la cession en une ou plusieurs transactions de plus de cinquante pour cent (50%) des Actions émises (les "Actions Cédées") à un tiers de bonne foi autre qu'un Cessionnaire Agréé (le "Cessionnaire Potentiel"), les Actionnaires Cédants se portent fort de la cession par les autres actionnaires d'un nombre d'Actions proportionnel au nombre d'Ac-

tions Cédées conformément à cet article (l'«Option de Vente Forcée»). Pour les besoins de ces Statuts, une «vente de la Société» signifie selon le cas: (i) une fusion, consolidation ou un échange d'Actions avec toute personne, une cession d'Actions en une ou plusieurs transactions dans lesquels les actionnaires et leurs affiliés, immédiatement avant une telle fusion, consolidation, cession ou un tel échange, possèdent moins de la moitié des droits de vote de la Société ou attachés aux actions de leurs ayant-droits immédiatement avant une telle fusion, consolidation, cession ou un tel échange ou succession de transactions liées, ou (ii) une transaction unique ou une succession de transactions dans le cadre desquelles une personne ou des personnes qui ne sont pas contrôlées par ou sous le contrôle commun de la Société ou de tout actionnaire, acquiert tout ou une partie substantielle des actifs de la Société.

L'Actionnaire Cédant peut exercer l'Option de Vente Forcée par notification (la «Notice de Vente Forcée») à tout moment avant la cession au Cessionnaire Potentiel. La Notice de Vente Forcée doit indiquer:

- i. le nombre d'Actions dont chaque actionnaire demande la cession (les «Actions à Céder») selon cet article;
- ii. la personne à laquelle ces Actions à Céder seront cédées;
- iii. la contrepartie des Actions à Céder pour chaque Action à Céder, devant être égale, pour chaque Action à Céder, au prix par action offert par le Cessionnaire Potentiel aux Actions Cédées.

En relation avec l'exercice par l'Actionnaire Cédant de l'Option de Vente Forcée, chaque actionnaire accepte (i) de donner les mêmes garanties, consentir aux mêmes engagements et indemnisations (dans la mesure seulement où ces garanties, engagements et indemnisations ont trait aux droits, titres et intérêts attachés aux Actions), que ceux donnés par l'Actionnaire Cédant et dans la mesure nécessaire (laquelle, pour éviter tout doute, ne couvre pas la non-concurrence ou des arrangements et engagements similaires) et (ii) consent aux mêmes termes et conditions de paiement que ceux applicables à la cession des Actions Cédées.

Nonobstant ce qui précède, toutes ces garanties, engagements et indemnisations sont donnés et pris par chaque Actionnaire Cédant et tout autre actionnaire sans solidarité entre eux, et toute responsabilité pour violation de ces garanties, engagements et indemnisations relativement à la Société sera divisée entre eux, et le montant total des obligations en découlant pour chaque Actionnaire Cédant et tout autre actionnaire ne devra pas excéder la contrevaletur en dollars américains du montant total payé par le Cessionnaire Potentiel à chacun des Actionnaires Cédants.

Lorsque l'Option de Vente Forcée est structurée sous forme de fusion, consolidation ou transaction assimilée, les autres actionnaires doivent chacun consentir (i) à voter en faveur d'une telle transaction, (ii) à prendre toute autre mesure au niveau de la Société qui serait raisonnablement nécessaire à la prise d'effet d'une telle transaction et (iii) renoncent à toute contestation, vote contestataire, opposition ou autres à cet égard.

Une fois émise, une Notice de Vente Forcée est irrévocable. Cependant, une Notice de Vente Forcée périmé si, pour quelque raison que ce soit, l'Actionnaire Cédant n'a pas cédé les Actions Cédées au Cessionnaire Potentiel dans les soixante (60) jours calendaires de l'envoi de la Notice de Vente Conjointe.

L'émission d'une Notice de Vente Forcée n'est soumise à aucune autre obligation que celles prévues par le présent article.

La réalisation de la cession des Actions Cédées aura lieu à la date de réalisation, à entendre comme la date proposée pour la réalisation de la cession des Actions Cédées (la «Date de Réalisation»), à moins que l'Actionnaire Cédant et les autres actionnaires en décident unanimement autrement par écrit.

Dans les quinze (15) jours calendaires de la Date de Réalisation, les actionnaires se portent fort de la mise à jour par la Société du registre d'actions de la Société et/ou le registre des certificats participatifs, afin de refléter cette cession.

Si l'un quelconque des actionnaires ne procède pas à la cession de ses Actions ou droits au Cessionnaire Potentiel tel que cela est requis en vertu de cet article, l'Actionnaire Cédant peut, à son option et en sus de tout autre procédure dont il dispose, déposer la contrepartie (celle-ci incluant toute contrepartie non numéraire) des Actions auprès de tout établissement bancaire situé aux États-Unis ou trust disposant d'un capital et de profits supérieurs à USD 500.000.000.- (cinq cents millions de dollars américains), (le «Séquestre»), et tous les droits de l'actionnaire concerné seront suspendus. Sur délivrance par la Société aux actionnaires de la documentation faisant foi de la cession des Actions en rapport avec l'Option de Vente Forcée, l'Actionnaire Cédant instruira le Séquestre de délivrer la contrepartie (sans intérêt entre la date de réalisation et la date de délivrance) aux actionnaires.

Le droit de préemption prévu à l'article 6.Bis ne s'applique pas aux transferts d'Actions à un Cessionnaire Potentiel effectués après qu'une Notice de Vente Forcée ait été envoyée.

Art. 6. Quater. A moins que les actionnaires aient exercé l'Option de Vente Forcée telle que prévue dans l'article 6.Bis. des Statuts, la vente ou le transfert (que ce soit par un ou par une série de transferts) de toute Action (la «Proposition de Transfert») ne pourra être réalisée ni inscrite sans avoir notifié la Proposition de Transfert à/aux autres actionnaires.

Préalablement à la réalisation de la Proposition de Transfert, les autres actionnaires devront obtenir de l'acheteur des parts sociales (l'«Acheteur Potentiel») qu'il fasse de manière irrévocable et inconditionnelle une offre (l'«Offre») au(x) détenteur(s) d'Actions de rachat à hauteur du même pourcentage d'Actions que celui que chacun des actionnaires souhaitent vendre et transférer et selon les mêmes termes et aux mêmes conditions que ceux exprimés dans la Proposition de Transfert.

L'Offre devra être réalisée par notification écrite (la "Notification de l'Offre de Sortie Conjointe") au moins 30 (trente) Jours Ouvrés (la "Période de l'Offre") avant la date de Proposition de Transfert (la "Date de Vente"). La Notification de l'Offre de Sortie Conjointe devra contenir:

- (i) l'identité de l'acheteur;
- (ii) le prix de vente et les autres termes et conditions du paiement;
- (iii) la Date de Vente; et
- (iv) le nombre d'Actions que l'Acheteur Potentiel propose de racheter.

Si l'Acheteur Potentiel failit à délivrer la Notification de l'Offre de Sortie Conjointe aux autres actionnaires, les actionnaires cédant ne seront pas autorisés à donner suite à la Proposition de Transfert.

Si l'Offre est acceptée par les autres actionnaires pendant la Période de l'Offre, les actionnaires cédant devront notifier son/leur acceptation par écrit aux autres actionnaires et à l'Acheteur Potentiel (la "Notification d'Acceptation de la Sortie Conjointe"). Si aucune Notification d'Acceptation de la Sortie Conjointe n'est reçue pendant la Période de l'Offre, l'Offre est réputée avoir été refusée.

Suivant l'émission de la Notification d'Acceptation de la Sortie Conjointe, les autres actionnaires devront offrir les mêmes garanties et déclarations que celles offertes dans le cadre de la Proposition de Transfert.

Dans les 15 (quinze) Jours Ouvrés suivant le terme de la Proposition de Transfert, les associés devront assurer la mise à jour du registre des associées de la Société afin d'y faire refléter la réalisation du transfert.

Le droit de préemption prévu à l'article 6.Bis ne s'applique pas aux transferts d'Actions à un Cessionnaire Potentiel effectués après qu'une Notice de Vente Forcée ait été envoyée.

Titre III. Assemblées Générales des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société dûment constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg-Ville, tel qu'il peut être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année civile à 14heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devra se tenir le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou par les Statuts, les résolutions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Chaque Action donne droit à une voix.

Toute modification des Statuts susceptible d'affecter substantiellement les droits ou accroître les obligations et engagement des titulaires de certificats participatifs que la Société pourrait émettre ou avoir émis (un «Propriétaire») requiert l'approbation préalable des Propriétaires, en sus des exigences de la Loi et des Statuts (le cas échéant).

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre entre elles et de communiquer entre elles. Une assemblée peut également être tenue seulement par conférence téléphonique. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. Les procès-verbaux de ces assemblées devront cependant être approuvés et signés par tous les actionnaires présents à cette assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui concernent l'objet ou la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée. La notice de convocation à cette assemblée devra reproduire l'agenda et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être votées par au moins deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés ne comprennent pas les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu de voter ou a voté blanc ou nul. La nationalité de la Société ne peut uniquement être modifiée et les engagements des actionnaires ne peuvent uniquement être augmentés qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'Administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société a été constituée par un seul actionnaire, ou si une assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui suit la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

L'assemblée annuelle générale des actionnaires nommera les administrateurs en accord avec les principes généraux tels que déterminés par la loi et les présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, le cas échéant, déterminera le nombre des administrateurs, fixera la durée de leur mandat, ainsi que leur rémunération. L'(Les) administrateur(s) demeurera (demeureront) en poste jusqu'à ce que son (leur) successeur(s) soit (soient) élu(s).

L'(Les) administrateur(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique le cas échéant.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifiera l'élection lors de sa prochaine assemblée.

Les Propriétaires jouissent du droit de nommer un observateur unique, lequel peut assister, mais non participer, aux réunions du conseil d'administration ou des comités mis en place par le conseil d'administration, le cas échéant. Un tel observateur ne disposera d'aucun droit de vote sur l'un quelconque des sujet abordé en réunion du conseil d'administration, ni ne sera autorisé à agir en tant qu'agent de la Société. L'observateur recevra copie de la notice de convocation à toute réunion du conseil d'administration ou des comités, le cas échéant, dans les mêmes conditions et en même temps que les administrateurs et membres des comités, ainsi que tout support que les administrateurs et membres des comités pourraient recevoir, à condition que l'observateur conclut un engagement de confidentialité et de non-divulgateion, selon des termes commercialement acceptables et raisonnables.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la notice de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut désigner un président pro tempore par vote à la majorité présente à une telle réunion.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans l'avis de convocation ou avec le consentement préalable de toute personne en droit d'y assister, une convocation écrite sera adressée au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de la réunion du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Chaque administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue exclusivement par conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. Le procès-verbal de cette réunion devra cependant être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal attestant de la résolution.

Le conseil d'administration peut délibérer et prendre valablement des décisions qu'à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Toute décision sera prise à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes du Conseil d'administration requièrent l'approbation préalable des Propriétaires, en sus des exigences de la Loi et des Statuts (le cas échéant):

- (i) la mise en place de toute activité de la Société autre que l'acquisition et le maintien de polices d'assurance-vie et actifs et activités liés;
- (ii) les modifications statutaires, y compris les modifications apportées aux termes des articles des Statuts ayant pour effet d'augmenter ou de restreindre les droits et obligations des Propriétaires;
- (iii) l'émission de certificats participatifs ou les décisions affectant les droits des porteurs de certificats participatifs;

(iv) les décisions, autres que conformes aux pratiques de pleine concurrence, relatives à toute transaction avec les actionnaires de la Société ou leurs Affiliés ou aux paiement aux actionnaires ou à leurs Affiliés, autres que des Filiales détenues à cent pourcent par la Société, pour autant que tout endettement contracté par la Société envers ses actionnaires non consenti par les Propriétaires, dispose que les intérêts de cet endettement (les «Intérêts des Dettes Actionnaires») ne sont payables que dans la mesure où la Société a procédé aux Distributions aux Propriétaires payable aux Propriétaires pour chaque Date d'Evaluation Annuelle concomitante ou précédente par rapport à la date du paiement des Intérêts des Dettes Actionnaires, et où, après avoir procédé à une distribution aux actionnaires en relation avec un rachat d'Actions, la Société dispose d'un niveau de fonds propres au moins égal aux Distributions aux Propriétaires projetées par la Société et payables aux Propriétaires en relation avec chaque Date d'Evaluation Annuelle suivant le paiement, en considération de projections raisonnables de la Société de la Trésorerie Nette Cumulée et du Solde de Compte, à cette Date d'Evaluation Annuelle.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, aux membres ou au membre du conseil d'administration ou à tout comité (au sein duquel les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) délibérant suivant les conditions et ayant les pouvoirs qui devront être déterminés par le conseil d'administration. Il pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute(s) personne(s) qui n'aura (auront) pas besoin d'être administrateur(s), nommer et révoquer tous agents et employés, et fixer leurs rémunérations.

Le conseil d'administration peut créer des comités investis de pareils pouvoirs et de l'autorité tels que décidés par le conseil d'administration, dans la mesure où ces comités auront seulement le droit de faire des recommandations au conseil d'administration, ce dernier ayant l'approbation finale sur toutes les questions abordées par ces comités.

Art. 13. La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature unique de l'administrateur unique, ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) devra/devront être nommé(s) par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Titre VI. Exercice social - Comptes sociaux

Art. 15. L'exercice comptable de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente-et-unième jour de décembre.

Art. 16. Les comptes annuels seront préparés par le conseil d'administration à la fin de chaque exercice comptable, et seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

5% (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légal atteint 10% (dix pour cent) du capital émis et souscrit de la Société.

Sauf décision contraire du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires, les bénéfices accumulés par la Société devront se traduire par un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisés comme une charge déductible conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation, aux actionnaires de la Société indépendamment de la date effective du paiement de dividendes sur base de ces bénéfices.

Les droits et obligations attachés aux Actions resteront attachés à ces Actions, sans égard à leur transfert. Ces droits incluent un droit au dividende déclaré et à tout montant à recevoir en qualité d'actionnaire mais non encore effectivement versé.

Les dividendes déclarés mais non versés seront payés aux actionnaires dont le nom figure sur le registre des actions au jour du paiement.

Titre VII. Dividendes

Art. 17. Après avoir procédé aux Distributions aux Propriétaires payables pour chaque Date d'Evaluation Annuelle précédente ou concomitante à cette distribution et après avoir procédé aux distributions prévues par cet article 17 et au paiement des Intérêts des Dettes Actionnaires ou du prix de rachat des Actions rachetées par la Société au moment où de telles distributions sont proposées, et sous réserve que la Société maintienne un niveau de fonds propres au moins égal au Rendement de la prochaine Date d'Evaluation Annuelle calculé en considération de projections raisonnables de la Société de la Trésorerie Nette Cumulée et du Solde de Compte à la prochaine Date d'Evaluation, la Société pourra, à la discrétion du Conseil d'administration, à tout moment autre qu'au moment de sa liquidation, procéder à des distributions aux actionnaires.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société sera clôturée, le boni de liquidation de la Société sera distribué selon l'ordre de priorité suivant: (i) le boni de liquidation sera d'abord affecté au paiement des dettes et obligations de la Société envers les tiers créanciers qui, au moment de la naissance de ces dettes et obligations comme au jour de la clôture de la liquidation, n'étaient et ne sont pas actionnaires ou Affiliés des actionnaires, de la Société, ainsi qu'au paiement des frais de liquidation, (ii) ensuite, à la provision des montants nécessaires pour couvrir toute dette ou obligation contingente ou non encore échue de la Société, (iii) ensuite, au paiement du principal et des intérêts des dettes dues aux tiers créanciers qui au moment de la naissance de ces dettes et obligations comme au jour de la clôture de la liquidation, étaient et sont pas actionnaires ou Affiliés des actionnaires, de la Société, cette énumération étant limitative, (iv) ensuite, au paiement du Rendement d'Apport (tel que défini ci-après) au prorata de leur Rendement d'Apport respectif ou selon toute autre répartition choisie par les actionnaires au cas où le solde disponible pour une distribution est inférieur au montant total du Rendement d'Apport, (v) ensuite, si le Solde Comptable est supérieur à USD 0.- (zéro dollars américains), aux Propriétaires, le Solde Comptable, (vi) ensuite, au paiement des dettes et obligations non acquittées conformément à la section (i) plus haut, en ce inclus les Intérêts des Dettes Actionnaires non payé et (vii) enfin, au paiement de tous actifs revenant aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, «Rendement d'Apport» signifie en relation avec les Actions, le montant total des apports effectués en relation avec ces Actions moins la somme des distributions effectuées en relation avec cette Action et de tous les montants payés aux propriétaires de ces Actions lors d'un rachat d'Actions.

Titre IX. Limitation des recours

Art. 19. Les créances à l'égard de la Société des actionnaires de la Société, des détenteurs de titres de dettes émis par la Société ou autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Art. 20. Aucun actionnaire de la Société, ni aucun détenteur de titre de dette émis par la Société ou ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni intenter contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute procédure similaire, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Titre X. Clause finale - Loi Applicable

Art. 22. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier avec la Loi sur la Titrisation et la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 8 mai 2015.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été établis, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire 5.000 (cinq mille) Actions souscrites et entièrement libérées de la manière suivante:

- AmTrust a souscrit 2.500 (deux mille cinq cents) Actions, avec les droits et obligations tels qu'édictés dans les Statuts et

- ACAI a souscrit 2.500 (deux mille cinq cents) Actions, avec les droits et obligations tels qu'édictés dans les Statuts.

Les 5.000 (cinq mille) Actions de la Société ont été entièrement libérées de la manière suivante:

- AmTrust a versé un montant de USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars américains) pour sa souscription à 2.500 (deux mille cinq cents) Actions par le biais d'un apport en numéraire et

- ACAI a versé un montant de USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars américains) pour sa souscription à 2.500 (deux mille cinq cents) Actions par le biais d'un apport en numéraire,

de sorte que le montant de USD 50.000.- (cinquante mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire:

Ayant au préalable vérifié qu'elle a été valablement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a adopté les résolutions suivantes par vote unanime:

I. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

II. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre de réviseurs à un (1).

III. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur François BROUXEL, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Monsieur Peter NORRIS, né à Ferndown (Royaume-Uni) le 23 avril 1966, résidant professionnellement à Mincing Lane, 2, Minster Court, 9^{ème} étage, Londres EC3R 7BB, Grande-Bretagne;

- Monsieur Jeremy CADLE, né à Boston (Etats-Unis d'Amérique), le 2 janvier 1965, résidant professionnellement à Mincing Lane, 2, Minster Court, 9^{ème} étage, Londres EC3R 7BB, Grande-Bretagne; et

- Monsieur Jean-François BAHIER, né à Le Raincy (France) le 12 juillet 1962, résidant professionnellement à 59 Maiden Lane, 43^{ème} étage, New York, NY 10038, Etats-Unis d'Amérique.

IV. Est nommé pour assurer le rôle de réviseur d'entreprise agréé: BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570.

V. Les mandats des administrateurs de la Société et le mandat du réviseur d'entreprise agréé prendront fin au moment de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. N'ZOUNGOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. LAC/2013/51176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163926/1109.

(130200601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Nuti Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.676.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L130197607 fait le 20 novembre 2013

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Nade Luxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.621,

represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 12 November 2013; and

PIM Foreign Investments, Inc., a corporation governed by the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at Suite 1300, 1105 North Market Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered under the file number 3236113;

represented by Me Rémy Bonneau, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Wilmington, DE on 11 November 2013;

such proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Nutri Luxco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

Subject to any additional transfer restrictions or provisions which may exist pursuant to the terms and conditions of any shareholders' agreement relating to the Company and to which the Company is party, as amended from time to time, when the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Appointment and Removal of Managers.

9.1. The Company is managed by four (4) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office (the "Manager(s)"). The Managers need not be shareholders.

9.2. The Managers shall be elected by a general meeting of shareholders as follows:

(i) three (3) persons shall be appointed according to proposals made by Nade Luxco 3 S.à r.l. (or its permitted transferee pursuant to the Articles of Incorporation and the terms and conditions of any shareholders' agreement relating to the Company and to which the Company is a party, as amended from time to time) to act as class A Managers (of which at least two (2) persons shall be resident in Luxembourg) (the "Class A Managers");

(ii) one (1) person shall be appointed according to proposals made by PIM Foreign Investments, Inc. (or its permitted transferee pursuant to the Articles of Incorporation and the terms and conditions of any shareholders' agreement relating to the Company and to which the Company is a party, as amended from time to time) to act as class B Manager (who shall be a Luxembourg resident) (the "Class B Managers");

9.3. The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders. Each shareholder shall be entitled to propose the removal from the Board of Managers of any Manager proposed for appointment by it from time to time and the shareholders shall procure the removal of that Manager, but ensuring that at all times a majority of Managers of the Company are resident in Luxembourg and that a replacement Class A Manager or Class B Manager (as applicable) is appointed to the Board of Managers so as to ensure that there are at all times three (3) Class A Managers and one (1) Class B Manager on the Board of Managers.

Art. 10. Board of Managers. If several Managers are appointed, they constitute the board of Managers (the "Board of Managers").

10.1 Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Laws or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board of Managers, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Managers.

10.2 Matters Requiring Shareholders' Approval

The Managers shall procure, as far as they lawfully can, that no action is taken or resolution passed by the Managers in respect of the matters requiring shareholders' approval (as detailed below - the "Reserved Matters"), without the prior unanimous written approval of the shareholders unless specifically provided for in the approved business plan for the relevant financial year in question. The Reserved Matters are as follows:

1. Incurring any financial indebtedness, security or obligations on behalf of the Company, that includes the creation, renewal or extension of any borrowings by the Company, the issue by the Company of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of the Company's material assets or the giving by the Company of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party (but for the avoidance of doubt this does not include any agreement or obligation entered into by the Company in respect of the maintenance, occupation, development or operation of the property asset held by the Company or any other agreement which does not have the effect of incurring financial indebtedness for the Company).

2. Incurring financial indebtedness that results in an increase in LTV of more than 5% from the LTV relating to any property assets held by the Company (where "LTV" means the ratio, expressed as a percentage, of the aggregate amount of any third party financial indebtedness to the initial purchase price of such property assets).

3. The acquisition of any property asset for investment purposes by the Company.

4. Any changes to the capital structure of the Company, including effecting any buyback or capital reduction, issuing any further shares, creating any options to subscribe for or acquire shares or other similar instruments.

5. Any amendments to the constitutional documents of the Company (including the Articles of Incorporation and the shareholders' agreement between the shareholders of the Company), the asset management agreement or any other document or agreement governing the relationship between the shareholders.

6. Any matter affecting the tax treatment and/or tax residency of the property asset held by the Company for investment purposes and/or of the Company.

7. Any voluntary liquidation or winding-up of the Company or other analogous event.

8. The carrying on of any business by the Company other than the business of acquiring, operating, owning and holding of property assets for investment purposes.

10.3 Procedure

(i) The Board of Managers meets upon the request of any Manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Except in cases of urgency or with the prior written consent of all the Managers entitled to attend the meeting, at least 5 business days' notice of a meeting of the Board of Managers must be given to all Managers (and any additional persons who have been proposed in writing by a shareholder to the Company and the other shareholder but not yet appointed as Managers may attend the meeting but not vote as long as they are not Managers) accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting of the Board of Managers and copies of any documents to be discussed at the meeting of the Board of Managers, so as to enable each Manager sufficient time and information prior to the meeting of the Board of Managers to consider properly the relevant facts and circumstances..

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Each Manager shall have one vote (save that a Manager participating in a meeting shall be entitled to exercise the vote(s) of any Manager(s) not present at the meeting who were proposed for nomination by the same shareholder as such participating Manager, provided that the absent Manager has given him a power of attorney to represent him at such Board of Managers' meeting) and, no resolution may be passed at a Board meeting unless:

- a majority of all Managers appointed at that time, whether present or represented at such Board of Managers' meeting, vote in favour of such resolution; or

- in the case of a Board of Managers' meeting that has been reconvened twice due to a lack of a quorum, a majority of the Managers present or represented at the reconvened Board of Managers' meeting (being the third attempt to hold such Board of Managers' meeting) vote in favour of such resolution including at least one Class A Manager of the Company to the extent present at that Board meeting.

(v) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a minimum of two Class A Managers and one Class B Manager of the Company is present or represented. If no quorum is present within thirty (30) minutes of the time indicated in the relevant schedule of meeting, the meeting shall be called again. If a Board of Managers' meeting has been called twice due to lack of quorum and is reconvened again (being the third attempt to hold the Board of Managers' meeting) two Managers (irrespective of who proposed them for nomination) shall constitute quorum, save that in this case no non-Luxembourg resident may form part of such a quorum. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the Managers present.

10.4 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of three Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole Manager.

11.1. If the Company is managed by a sole Manager, any reference in the Articles to the Board of Managers or the Managers is to be read as a reference to such sole Manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole Manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles of Incorporation and the Laws.

Art. 13. Management Fees and Expenses. The Manager(s) may not receive any management fee in respect of the carrying out of their management of the Company.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, has been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Nade Luxco 3 S.à r.l.	EUR 11,250	11,250	EUR 11,250
PIM Foreign Investments, Inc.	EUR 1,250	1,250	EUR 1,250
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2014.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following managers for an unlimited duration:

(i) Mr Han Lu, born on 1 July 1976 in Liaoning, China, residing at 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, Class A Manager;

(ii) Mr Xu Hongqi, born on 20 May 1979 in Tianjin, China, residing at 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, Class A Manager;

(iii) Mr Sun Guozhuo, born on 3 November 1973 in Anhui, China, residing at c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, United Kingdom, Class A Manager; and

(iv) Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.370, Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Nade Luxco 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.621,

représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 12 novembre 2013; et

PIM Foreign Investments, Inc., une société régie par le droit du Delaware (Etats-Unis de l'Amérique) ayant son siège social au Suite 1300, 1105 North Market Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis de l'Amérique, enregistrée sous le numéro de dossier 3236113,

représentée par Maître Rémy Bonneau, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Wilmington, DE, le 11 novembre 2013;

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Nuti Luxco S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Sous réserve de toute disposition ou restriction de transfert supplémentaire qui peut exister conformément aux termes et conditions de toute convention d'actionnaires concernant la Société et à laquelle la Société est partie, telle que modifiée de temps à autres, lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1 La Société est gérée par quatre (4) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat (les «Gérants»). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés

9.2 Les Gérants sont nommés par une assemblée générale des associés de la manière suivante:

(i) trois (3) personnes sont nommées gérants de catégorie A conformément aux propositions faites par Nade Luxco 3 S.à r.l. (parmi lesquelles deux (2) personnes doivent être résidents luxembourgeois) (les "Gérants de Catégorie A");

(ii) une (1) personne est nommée gérant de catégorie B conformément aux propositions faites par PIM Foreign Investments, Inc. (lequel doit être résident luxembourgeois) (les "Gérants de Catégorie B");

9.3 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés. Chaque actionnaire a le droit de proposer la révocation du Conseil de Gérance de tout Gérant proposé à la nomination par lui de temps à autres et les actionnaires doivent obtenir la révocation de ce Gérant, en s'assurant qu'en tout temps une majorité de Gérants de la Société soient résidents au Luxembourg et qu'un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B (le cas échéant) soit nommé par le Conseil de Gérance afin de s'assurer qu'il y ait en tout tout temps (3) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B au Conseil de Gérance.

Art. 10. Conseil de Gérance. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.1 Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Lois ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Matières Nécessitant l'Accord des Associés

Les Gérants doivent s'assurer, autant que la loi le leur permet, qu'aucune action ne soit prise qu'ils et ne passent aucune résolution concernant les matières nécessitant l'accord des associés (ci-après définies les «Matières Réservées»), sans l'accord écrit préalable et unanime de ces derniers, à moins qu'elles ne soient spécifiquement prévues dans le plan d'activités approuvé concernant l'année financière en question. Les Matières Réservées sont les suivantes:

1. Toute décision entraînant une quelconque dette financière, l'octroi d'une sûreté ou d'obligations pour le compte de la Société, y compris la création, le renouvellement ou l'extension de tout emprunt fait par la Société, la délivrance par celle-ci de tout stock d'obligations ou de prêt (qu'il soit garanti ou non garanti) ou la création de toute hypothèque, frais, lien, charge ou autre troisième partie concernant tout capital matériel de la Société ou le don par celle-ci de toute garantie ou indemnité ou encore l'octroi d'une sécurité pour le compte de toute tierce personne (afin d'éviter toute ambiguïté ne sont pas inclus les contrats ou obligations conclus par la Société en relation avec la maintenance, l'occupation, le développement ou l'exploitation de l'actif immobilier détenu par la Société ou tout autre contrat qui n'a pas pour effet d'entraîner un endettement financier pour la Société).

2. Toute décision entraînant une quelconque dette financière qui résulte en une augmentation de plus de 5% du LTV lié à tout actif immobilier détenu par la Société («LTV» signifiant le ratio, exprimé en pourcentage, du montant total de la dette financière contractée par des parties tierces sur le prix d'acquisition initial de ces actifs immobiliers).

3. L'acquisition par la Société de tout actif immobilier à des fins d'investissement.

4. Tout changement dans la structure du capital de la Société, y compris tout rachat ou réduction de capital, émission de futures parts sociales, la création d'une quelconque possibilité de souscrire ou d'acquérir des parts sociales ou d'autres instruments similaires.

5. Toute modification apportée aux documents constitutionnels de la Société (y compris les présents Statuts et le pacte d'associés entre les associés de la Société), au contrat de gestion des actifs ou à tout autre document ou accord régissant les rapports entre les associés.

6. Toute matière affectant le traitement fiscal et/ou la résidence fiscale de tout actif immobilier détenu par la Société à des fins d'investissement et/ou de la Société.

7. Toute liquidation volontaire ou dissolution de la Société ou tout autre évènement analogue.

8. La conduite de toute affaire par la Société autre que celles concernant l'acquisition, le fonctionnement, la gestion et la détention de tout actif immobilier à des fins d'investissement.

10.3 Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement écrit préalable de tous les Gérants en droit d'assister à la réunion, un avis de convocation concernant la réunion du Conseil de Gérance doit être distribué à tous les Gérants au moins 5 jours ouvrables avant la tenue de la réunion (et toute autre personne ayant été proposée par écrit par un associé à la Société et aux autres associés mais qui n'a pas encore été nommée comme Gérant peut participer à la réunion mais ne peut pas voter tant qu'elle n'a pas été nommée Gérant) accompagné par un agenda détaillant les sujets à traiter lors de la réunion du Conseil de Gérance ainsi que les copies de tout document à discuter lors de la réunion, afin de permettre à chaque Gérant d'avoir le temps suffisant et les informations nécessaires avant la réunion du Conseil de Gérance, afin qu'ils puissent considérer correctement les circonstances et faits pertinents.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Chaque Gérant dispose d'un vote (sauf qu'un Gérant participant à la réunion peut avoir le droit d'exercer le(s) vote(s) de tout Gérant(s) absent(s) mais préalablement proposé(s) à la nomination par le même associé au titre de Gérant participant, étant prévu que le Gérant absent a préalablement donné une procuration afin qu'il soit représenté lors de la réunion du Conseil de Gérance) et aucune résolution ne peut être passée lors de la réunion du Conseil sauf:

- si la majorité de tous Gérants nommés alors, qu'ils soient présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance, vote en faveur de ladite résolution; ou

- si dans le cas d'un double report de la réunion du Conseil de Gérance dû à l'absence de quorum, une majorité des Gérants présents ou représentés lors de la nouvelle réunion du Conseil de Gérance (celle-ci représentant alors la troisième tentative pour tenir une telle réunion) vote en faveur d'une telle résolution incluant au moins un Gérant de Catégorie A de la Société pour autant que présent à la réunion du Conseil.

(iv) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si un minimum de deux Gérants de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B de la Société est présent ou représenté. Si le quorum n'est pas présent endéans les trente

(30) minutes du temps indiqué dans le calendrier de la réunion, celle-ci doit être convoquée de nouveau. Si la réunion du Conseil de Gérance a été annulée deux fois en raison de l'absence de quorum et est à nouveau reportée

(devenant la troisième tentative de tenir la réunion du Conseil de Gérance) deux Gérants (indépendamment de l'identité de celui qui les a proposés pour nomination) peuvent constituer le quorum, pour autant que dans ce cas aucun Gérant non-résident luxembourgeois ne peut en faire partie. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les Gérants présents.

10.4 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois Gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant Unique.

11.1. Si la Société est gérée par un Gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux Gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Les Gérants peuvent ne recevoir aucune rémunération pour leur gestion de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Nade Luxco 3 S.à r.l.	EUR 11.250	11.250	EUR 11.250
PIM Foreign Investments, Inc.	EUR 1.250	1.250	EUR 1.250
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2014.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

(i) Monsieur Han Lu, né le 1 juillet 1976 à Liaoning, Chine, résidant au 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie A;

(ii) Monsieur Xu Hongqi, né le 20 mai 1979 à Tianjin, Chine, résidant au 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie A;

(iii) Monsieur Sun Guozhuo, né le 3 novembre 1973 à Anhui, Chine résidant professionnellement à c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, Londres EC2V 7HR, Royaume-Uni, Gérant de Catégorie A; et

(iv) Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103370, Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, R. Bonneau, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2013. REM/2013/1991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161547/705.

(130198281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Star Group S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.756.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le trente octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

L'an deux mille treize.

Le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial "STAR GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, «SPF»", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 63756,

constituée sous la dénomination de "COMPAGNIE FINANCIERE PAVIE SA" aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 448 du 19 juin 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2210 du 10 septembre 2008.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2013, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE MILLE (4.000) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (153,-EUR), représentant l'intégralité du capital de SIX CENT DOUZE MILLE EUROS (612.000,-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur. Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme STAR GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, «SPF» ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013163095/73.

(130199914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.